



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt septembre deux mille vingt-trois par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme VANDENBERGHE, Mme LAUQUERE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, Mme MOULHARAT, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. GADY

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme FAURE (pouvoir à M. SERRE) M. ANDRÉ J. (pouvoir à M. ANDRÉ É.), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT), M. DUPEYRAT (pouvoir à M. PUGNET), Mme BAYET (pouvoir à M. GADY).

**ABSENTS** : Mme DAUDOU-ESPOSITO.

Monsieur Félix RIVOT est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Estimation des domaines – « Archives Marquet »**

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire d'une bâtisse dite « Archives Marquet » et qu'il convient d'en connaître la valeur afin de pouvoir envisager une cession.

Monsieur le Maire propose de saisir les domaines afin d'avoir cette estimation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la sollicitation des domaines en vue d'avoir une estimation la valeur de cette bâtisse.
- **AUTORISE** Monsieur le maire, à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Certifié exécutoire compte-tenu :**

- De la transmission en Préfecture le
  
- De la publication le

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 31 octobre 2023.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

*Pascal SERRE*  
Maire.